

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition des besoins

À la suite d'une évaluation du milieu de travail complétée en mars 2021, le Service correctionnel du Canada (SCC) doit offrir des sessions de formation en leadership et des sessions de coaching aux gestionnaires, de même que des sessions au personnel des services de santé du Complexe Dorchester.

Les gestionnaires ont déjà reçu deux sessions visant à les équiper avec de nouvelles pratiques et stratégies ainsi que de faciliter des prises de conscience de certaines composantes de leur milieu de travail.

Cette formation de deux demi-journées mettait l'accent sur la capacité des gens de se sentir mieux outillées en gestion et en leadership pour les aider à faire face aux défis présentés par leur milieu de travail propre à leur domaine.

L'accent était également mis sur le développement des compétences en communication pour gestionnaires et leaders ainsi que l'évolution de la compréhension des participants de leur rôle, de la distinction entre les techniques de gestion et les techniques de leadership ainsi que de comprendre l'éventail de style et d'approche qui sont à leur portés afin de faire face avec confiance et compétence aux diverses situations et défis qu'ils envisagent.

Pour renforcer les compétences en leadership et en gestion des gestionnaires.

Offrir une formation additionnelle à tous les gestionnaires afin d'approfondir les thèmes abordés dans les deux premières sessions et également de développer et de discuter de scénarios ou d'études des cas fictifs qui simulent les défis réels qu'envisage les participant.e.s dans leur quotidien.

L'ajout de sessions de coaching pour chaque gestionnaire afin d'augmenter la probabilité que ces derniers intègrent de nouvelles pratiques, trucs et approches dans leurs pratiques de gestion et de leadership.

L'ajout de sessions pour le personnel avec comme objectif de partager des notions et des thèmes qui ont été abordés avec les gestionnaires afin d'établir un langage commun et de signaler aux employé.e.s que les gestionnaire prennent au sérieux l'amélioration et le développement.

1.1 Objectifs : Pour fournir une formation supplémentaire en leadership aux managers, ajoutez des séances de coaching pour les managers afin de renforcer leurs compétences en leadership et en gestion. Former les collaborateurs pour partager les notions et thématiques abordées avec les Managers.

1.2 Tâches :

1.2.1 Deux demi-journées de formation :

L'entrepreneur doit revoir les objectifs des deux formations d'une demi-journée qu'il a dispensés précédemment afin d'élaborer le contenu des nouvelles sessions de formation.

L'entrepreneur doit délivrer, en présentiel, une formation de deux demi-journées qui portera sur les objectifs suivants:

- Décrire comment mener une conversation difficile.
- Reconnaître comment établir la confiance et influencer les autres.
- Développer des techniques de délégation qui libèrent le/la gestionnaire et responsabilisent les membres de l'équipe.
- Créer une culture d'apprentissage au sein de leurs équipes pour permettre une meilleure résolution des problèmes, un plus grand engagement et un climat qui vise le progrès et l'amélioration.
- Définir des limites efficaces entre les leaders et gestionnaire et les membres d'équipe.

L'entrepreneur doit développer des exercices, des scénarios et des études de cas :

- Exprimer quelles sont les principales responsabilités du gestionnaire: les personnes et les résultats.
- Faire la différence entre la gestion et le leadership et s'approprier leurs rôles de leadership et de gestion.
- Expliquer leurs préférences en matière de styles de leadership.
- Découvrir le lien entre la sécurité psychologique et l'engagement.
- Utiliser la science de la positivité et l'optimisme réaliste afin d'atteindre de meilleurs résultats.
- Utiliser une « attention particulière » et de la rétroaction robuste lors du coaching et du mentorat de leurs membres d'équipes.

La formation doit permettre aux gestionnaires d'approfondir les thèmes abordés lors des deux premières formations. L'entrepreneur doit développer des scénarios de fictifs et des études de cas qui stimulent les défis auxquels les participants sont quotidiennement confrontés dans leur environnement de travail.

1.2.2 Sessions pour le personnel :

L'entrepreneur doit livrer, en personne, jusqu'à cinq (5) séances de formations pour le personnel qui dureront au moins 90 minutes, mais au maximum 3 heures. La durée de chaque session destinée au personnel sera établie avec le chargé de projet avant la session.

Les objectifs des sessions destinées au personnel sont de partager des notions et des thèmes qui auront été abordés avec les gestionnaires afin d'établir un langage commun et de signaler aux employés que les gestionnaires prennent au sérieux l'amélioration et le renforcement de leurs compétences en leadership et en gestion.

1.2.3 Évaluations psychométriques :

L'entrepreneur doit effectuer jusqu'à dix (10) évaluations psychométrique Dominance, Influence, Stabilité et Conformité (DISC) aux gestionnaires et faire un compte rendu, à chaque gestionnaire, en personne lorsqu'il offre le service de coaching.

1.2.4 Sessions de coaching individuel :

L'entrepreneur doit offrir jusqu'à 60 sessions de coaching individuel aux gestionnaires.

Le contenu de chaque session de coaching, de même que le nombres de sessions de coaching requises seront personnalisés pour chaque gestionnaire, mais devront inclure un compte rendu de leur évaluation psychométrique Dominance, Influence, Stabilité et Conformité (DISC).

Chaque session de coaching personnalisée sera d'une durée d'une (1) heure et sera offerte pendant les heures régulières du bureau du lundi au vendredi.

1.3 Résultats prévus :

Aider les gestionnaires et le personnel à établir des relations de travail saines afin d'avancer, suite à l'évaluation du lieu de travail.

1.4 Produits livrables :

- L'entrepreneur doit planifier des visites et des rencontres au Complexe Dorchester avec les gestionnaires afin d'organiser et de planifier la formation de deux demi-journées, les sessions pour le personnel et les sessions de coaching individuel.
- L'entrepreneur doit fournir aux participants un cahier de travail, un PDF des aides visuelles et une évaluation de la formation en ligne.
- L'entrepreneur doit fournir une liste des participants.
- L'entrepreneur doit offrir les deux séances de formation d'une demi-journée à Dorchester, Nouveau-Brunswick, dans un délai de trois (3) mois suivant l'attribution du contrat, mais au plus tard le 30 juin 2024.
- L'entrepreneur doit offrir jusqu'à cinq (5) séances de formation au personnel de Dorchester, Nouveau-Brunswick, avant le 30 septembre 2025. L'entrepreneur doit offrir la première séance au personnel dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat.
- L'entrepreneur doit effectuer jusqu'à dix (10) évaluation psychométrique Dominance, Influence, Stabilité et Conformité (DISC) des gestionnaires avant le 30 septembre 2025. L'entrepreneur doit effectuer la première évaluation psychométrique DISC dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat.
- L'entrepreneur doit fournir un rapport écrit individualisé des résultats à chaque membre du personnel.
- L'entrepreneur doit offrir jusqu'à 60 heures de séances de coaching individuel avec les gestionnaires de Dorchester, Nouveau-Brunswick avant le 30 septembre 2025. L'entrepreneur doit offrir la première séance de coaching individuel dans les trois (3) mois suivant l'attribution du contrat.
- En cas de mauvais temps, SCC pourra reporter les services, à sa discrétion, à une date ultérieure avant le 30 septembre 2025 sans frais supplémentaires.

1.5. Utilisation de papier :

- a. Si du matériel imprimé est requis, l'impression recto verso en noir et blanc doit être utilisée par défaut, à moins d'indication contraire du responsable du projet.
- b. L'entrepreneur doit s'assurer que, pour le matériel imprimé, on a recours à du papier ayant un contenu en matières recyclées d'au moins 30 % ou ayant été certifié comme provenant d'une forêt gérée de façon durable.
- c. L'entrepreneur doit recycler les documents imprimés qui ne sont pas nécessaires (en conformité avec les exigences relatives à la sécurité).

1.6 Contraintes :

1.6.1 Emplacement des travaux

- a. L'entrepreneur doit effectuer les travaux au Complexe Dorchester situé au 4902 Main Street Dorchester, Nouveau-Brunswick, E4K 2Y9.

1.6.2 Langue de travail

L'entrepreneur doit effectuer tous les travaux dans les deux langues officielles : anglais et français.

1.6.3 Exigences relatives à la sécurité

Le marché comporte les exigences relatives à la sécurité suivantes :

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° 21220-24-4502558

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

2. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

Expérience :

- Doit avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans l'utilisation des évaluations psychométriques DISC obtenus au cours des dix dernières années avant la date de clôture, de ce PAC; et
- Doit avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans la prestation de services de leadership en milieu de travail, obtenues au cours des dix dernières années avant la date de clôture de ce PAC.

Désignation, accréditation et/ou certification professionnelle :

- Doit détenir une désignation valide de conférencier professionnel certifié accordée par la Fédération mondiale des conférenciers; et
- Doit détenir une désignation valide de consultant certifié en gestion.

3. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

4. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente(s) sur les revendications territoriales globales

Cet achat n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné à l'avance rencontre toutes les exigences essentielles minimales décrites dans ce PAC.

7. Exception(s) au *Règlement sur les marchés de l'État*

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe

(d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

8. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

9. Titre de propriété intellectuelle

Aucune modalité sur les droits de PI n'est indiquée au contrat.

10. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est d'une durée d'environ 20 mois à compter de la date d'attribution du contrat jusqu'au 30 septembre 2025.

11. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de **55 400,00 \$** (TPS/TVH en sus).

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Nom: Pierre Battah Leadership Inc.

Adresse : 447, rue Lutz, Moncton, Nouveau-Brunswick, E1C 5H2

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date et l'heure de clôture lesquelles sont aussi précisées dans cet avis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

14. Date et heure de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont ***le 19 décembre 2023 à 14H HNA.***

15. Demandes de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être envoyés à :

Sylvie Gallant, Agente régionale des contrats

Téléphone : 506-378-8724

Courriel : Gen-Atl-bidsubmission-soumission@csc-scc.gc.ca